

Le grand oral est sans doute l'épreuve la plus symbolique du nouveau bac, la marque personnelle du ministre et de sa volonté de « faire du neuf ». Preuve de cette importance, son poids dans le résultat final du bac : 10 % du bac général et 14 % du bac technologique.

Le grand oral, comment ça marche ?

Après une préparation de 20mn, l'élève doit, sans notes ni support, dérouler sa prise de parole selon trois temps :

1 ^{er} temps (5mn)	2 ^e temps (10mn)	3 ^e temps (5mn)
Présentation d'une « question » portant sur la ou les spécialités suivies dans le cycle terminal.	Echange entre le jury et la-le candidat-e à partir de son exposé.	La-le candidat-e présente son projet d'études supérieures

Dans le jury de deux enseignant-es, un-e seul-e doit représenter l'une des spécialités de l'élève, l'autre peut enseigner en tronc commun ou être professeur-e documentaliste. À priori, les enseignant-es sont issu-es de l'établissement des élèves, ce qui questionne sur la distance entre examinateur-trice et candidat-e.

Préparation de l'oral : l'inconnu du bac

Le grand malaise des collègues et la forte appréhension des élèves face au grand oral reposent sur l'absence de moyens pour préparer les élèves. Tout est sensé se faire sur les heures de spécialité, alors même que l'on attend des élèves qu'ils aient fait l'intégralité du programme de leurs spécialités.

Des collègues ont entendu en formations académiques, censément pour les rassurer, que « lever la main en classe c'est déjà se préparer au grand oral ! » On croit rêver... Bref, face à une épreuve mal pensée et mal définie, les professeur-es et les élèves sont, dans les faits, livré-es à elles-eux-mêmes.

Il est inenvisageable de préparer une épreuve d'un tel flou, sans aucun moyen alloué, sans cadre de travail, sans concertation... Donc, avec toutes les conditions pour mettre en difficulté les professeur-es comme les élèves.

Un concours d'éloquence qui ne dit pas son nom !

Ni la grille d'évaluation « indicative » du ministère, ni les formations institutionnelles dispensées dans les académies n'ont de quoi rassurer les élèves et les futur-es membres du jury.

Un point commun ressort : les candidat-es seront évalué-es, avant tout, sur la forme orale, et non sur le fond de leur maîtrise des contenus disciplinaires. Tout laisse craindre que les collègues dans les jurys en seront réduit-es à faire une évaluation au doigt mouillé.

L'oral du tri social :

Quelle égalité pour les élèves dont « les apprentissages oraux reposent sur des savoir-faire en grande partie extra-scolaires » (*Cahiers pédagogiques*, mai 2019), basés sur le milieu familial ?

De même, la capacité d'un élève à construire un récit cohérent autour de son projet d'orientation ne manquera pas de favoriser, là encore, les élèves ayant le capital culturel le plus élevé.

Quelle pédagogie de l'oral ?

L'oral, un enjeu scolaire sur le long terme

Les compétences orales des élèves étant fortement liées à leur milieu social d'origine, la question de l'égal accès aux savoir-faire oraux par les élèves est un enjeu scolaire majeur. La prise de parole met en jeu, chez les élèves, des habiletés diverses :

Habiletés verbales : maîtrise des codes, du lexique, etc.	Habiletés paraverbales : diction, volume, tempo, etc.	Habiletés non verbales : gestes, regards, etc.
---	---	---

Or, en pédagogie de l'oral, impossible de travailler toutes ces habiletés en même temps avec les élèves. Il est préférable de sélectionner un petit nombre de compétences orales spécifiques, à travailler sur le temps long de la scolarité, de l'école au lycée.

Que reprendre des TPE ?

Le principe des Travaux Personnels Encadrés (TPE) était intéressant : préparation d'un sujet approfondi au choix, en interdisciplinarité, faisant l'objet d'un oral reposant sur la production des élèves. Ce type d'expérience serait à renouveler avec des moyens ambitieux pour aller au fond des apprentissages :

- temps dédié dans l'emploi du temps des élèves, avec des effectifs réduits, et animé en co-enseignement et dans la durée.
- un temps de concertation dans l'emploi du temps des enseignant·es pour se coordonner et travailler de façon transversale les compétences de l'oral.

À quelles conditions ?

La nécessité de critères d'évaluation partagés et précis

A contrario de la « grille indicative » d'évaluation du grand oral, aux critères flous, redondants d'un item à l'autre et sans barème indicatif, **la CGT demande** que dans le cadre du Baccalauréat, ces critères soient définis nationalement et corrélés à un barème connu des candidat·es. Seul un cadre commun contraignant peut permettre une évaluation harmonisée et juste pour les élèves.

Un oral fondé sur des compétences disciplinaires

L'évaluation scolaire de l'oral doit se baser sur des compétences disciplinaires identifiées et travaillées en classe par l'ensemble des élèves, pour réduire au maximum les inégalités familiales des élèves.

La CGT Educ'action revendique :

- la suppression du grand oral ;
- une formation réelle de l'ensemble des enseignant·es à la didactique de l'oral ;
- un travail d'apprentissage réel de l'oral sur l'ensemble des cycles scolaires ;
- des indications claires dans les programmes avec des moyens dédiés.